TARIFS LICENCES SAISON 2023 / 2024

La cotisation inclut : la licence F.F.A, l'adhésion au club et garantit l'assurance des licenciés lors des déplacements, des séances d'entraînement et des compétitions.

La licence est adressée directement par la F.F.A. à votre adresse mail et vous devrez l'imprimer

Il est conseillé de posséder une assurance complémentaire personnelle ou proposée par la Fédération en particulier pour licenciés salariés (garantie en cas de perte de salaire).

La première inscription rajoutera OBLIGATOIREMENT au montant de la cotisation ci dessous le prix du maillot du club (20 €) qui est obligatoire pour les compétitions.

COTISATIONS PAR CATEGORIE D'ÂGE

Eveil d'athlétisme	2015/2016/2017	130€
Poussins-Poussines	2014/2013	130€
Benjamins-Benjamines	2011/2012	140€
Minimes H/F	2009/2010	140€
Cadets-Cadettes	2008/2007	150€
Juniors H/F	2006/2005	150€
Espoirs H/F	2002/2003/2004	150€
Séniors H/F	1990/2001	150€
Master H/F	1989 et avant	150€

AIDE AU PAIEMENT

Bons CAF acceptésCoupons sport
Possibilité de payer en plusieurs fois(déposer tous les chèques avec les dates d'encaissement au dos)
Tarif familial dégressif :
-10€pour le 2ème membre d'un même foyer,
-15€pour le 3ème membre Et gratuité pour le 4ème

NOUVELLE DEMARCHE pour les MAJEURS :

- REMPLIR ET RETOURNER CE DOSSIER AINSI QUE PAYER LA COTISATION
- CREER OU SE LOGGUER SUR SON COMPTE FFA SUR https://www.athle.fr/
- RENSEIGNER LE PARCOURS SANTE QUI REMPLACE LE CERTIFICAT MEDICAL
- VALIDER LES CONDITIONS D4ASSURANCE
- Chèque(s) d'un montant de la cotisation suivant le tableau des cotisations ci-après à l'ordrede : USNSP ATHLETISME
  Pour le règlement en plusieurs fois déposer tous les chèques ensemble ils seront déposés en début de chaque mois

DEMARCHE pour les MINEURS :

- REMPLIR ET RETOURNER CE DOSSIER AINSI QUE PAYER LA COTISATION
- FOURNIR un Certificat médical de moins de 6 mois avec mention obligatoire « apte ou ne présente pas de contre-indication à la pratique du sport en compétition »
  Ce certificat est valable 3ans mais avec le questionnaire santé obligatoirement rempli et signé
- le questionnaire médical de santé (uniquement pour les anciens adhérents)
- Chèque(s) d'un montant de la cotisation suivant le tableau des cotisations ci-après à l'ordrede : USNSP ATHLETISME
  Pour le règlement en plusieurs fois déposer tous les chèques ils seront déposés en début de chaque mois

- CREER OU SE LOGGUER SUR SON COMPTE FFA SUR https://www.athle.fr/
- REMPLIR son DOSSIER en LIGNE
- VALIDER LES CONDITIONS D'ASSURANCE

ATTENTION LE CLUB NE PEUT PLUS VALIDER LES LICENCES
IL INCOMBE MAINTENANT AU LICENCIE DE LE FAIRE
SUR SON ESPACE PERSONNEL SITE FFA
DANS LE CAS CONTRAIRE LES ASSURANCES ET INSCRIPTIONS AUX COMPETITONS SERONT IMPOSSIBLES

Union Sportive Nemours St Pierre Athlétisme

USNSPA

Stade de la région de Nemours
411, route d'Ormesson
77140 Saint-Pierre-les-Nemours

Contacts :

Tèl : 07 69 00 67 69

Email :

secretariat.usnspa@gmail.com

Site internet du club : www.athle-nemours-saint-pierre.com

BULLETIN D'INSCRIPTION : SAISON 2023 / 2024

A compléter et à retourner avec le règlement avant le 20 octobre 2024

IDENTITE DU LICENCIE(e)

NOM : _____

PRENOM :_____

Né(e) le __ /__ /_____ NATIONALITE : _____

À entourer : Féminin Masculin

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ COMMUNE _____

TEL. DOMICILE _____TEL. PORTABLE _____

ADRESSE MAIL OBLIGATOIRE (en majuscules uniquement) _____

Si déjà licencié(e) en 2022 / 2023 N°de licence F.F.A: _____

Personne à prévenir en cas de nécessité :

Nom: _____ Prénom: _____

_____ _____

Tél domicile : _____ tél portable : _____

_____ _____

Fait à : le :

Signature :

Signature ou parents pour les mineur(e)s

CODE PASS SPORT :
si bénéficiaire

POUR LES MINEURS AUTORISATION DES PARENTS OU TUTEUR

Je soussigné(e) :
Père, mère ou tuteur (rayer la mention inutile)

de

Né(e) le : à :

(si c'est le cas) licencié à l'USNSP ATHLETISME sous le N°

- Autorise l'enfant à pratiquer l'athlétisme au sein du club

USNSP ATHLETISME et à participer aux compétitions organisées par le club.

- Autorise les dirigeants, entraîneurs ou autres parents du club USNSP ATHLETISME à transporter mon fils, ma fille sur le lieu d'entrainement ou de compétition,
- Autorise ces même dirigeants ou entraîneurs, en cas de besoin durant les activités du club et dans l'impossibilité de me prévenir rapidement ou en cas d'urgence vitale, à faire transporter mon fils,ma fille dans l'hôpital le plus proche afin de lui prodiguer les premiers soins, y compris de le faire opérer si l'urgence de son état le nécessite.

Chaque enfant sera déposé et récupéré au stade auprès de l'entraineur du groupe aux heures de début et de fin d'entrainement. Merci de préciser si votre enfant rentre seul(e) après l'entrainement ou s'il est pris en charge par une tierce personne (préciser ses nom et prénom).
Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de cette autorisation.

Fait à le

Règlement interieur

- Article 1 : Chaque sportif doit avoir régler sa cotisation à l'USNSPA et remettre un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'athlétisme.
- Article 2 : Tout sportif se doit de respecter l'environnement et les matériels mis à sa disposition lors des entraînements et des compétitions. (En cas de non respect, il sera réclamé au responsable le règlement du bien endommagé).
- Article 3 : Tout sportif doit venir aux entraînements en tenue adaptée et porter le maillot du club lors des compétitions.
- Article 4 : Lors des séances d'entraînement, aucune présence dans les vestiaires ne sera autorisée.
- Article 5 : Le respect d'autrui (sportif, entraîneur, supporter), la politesse sont autant d'obligations inscrites au règlement intérieur.
- Article 6 : tout comportement déplacé ou dangereux est interdit
- Article 7 : En cas de vol ou de pertes d'objet de valeur (téléphone portable, bijoux,MP3 …), l'USNSPA décline toute responsabilité.
- Article 7 : Pour les compétitions chaque athlète devra confirmer sa participation afin que le club (entraîneurs, parents) s'organise pour le transport.
- Article 7 : la prise de produit illicite lors d'une séance d'entraînement ou d'une compétition est aussi interdit

En cas de non respect du règlement intérieur, le club se réserve le droit, après un premier avertisse-ment, d'exclure temporairement ou définitivement tout(e) adhérent(e)
Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de cette autorisation.

Fait à le

Signature

DROIT à L'IMAGE

Je soussigné(e) athlète majeur titulaire de la licence, ou père, mère ou tuteur de l'athlète mineur ci-dessus, autorise les dirigeants du club USNSP ATHLETISME à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du club,à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux et vise à permettre la présentation des photos prises à l'occasion des activités du club, sur notre site ou support de communication élaboré par le club.

CHARTE du CLUB

Vous venez de prendre ou de renouveler votre licence d'athlétisme à l'Union Sportive Nemours Saint Pierre Athlétisme.
Nous vous en remercions.
Soyez assuré que l'ensemble de l'encadrement technique, mais aussi administratif, sera mobilisé, tout au long de l'année, pour que vous puissiez vous épanouir et progresser dans la pratique du sport que vous avez choisi.

Cette adhésion impose de votre part une participation active à la vie collective de l'association et assiduité aux entraînements ainsi que participation aux compétitions choisies par votre entraineur.

D'autre part, nous vous demanderons, en cas de qualification, de vous engager obligatoirement à participer aux 2 tours d'interclubs qui se déroulent le premier et troisième week-end de mai et qui sont le reflet de notre vitalité.

Il vous sera également demandé de prendre part à l'organisation d'au minimum une manifestation organisée par le club (Trail, compétition, cross, …).

Enfin nous vous informons que la participation au stage décentralisé de printemps sera strictement réservée aux athlètes motivés par la compétition.

La signature de cette charte ainsi que le respect du règlement intérieur du club vous donnent accès à l'ensemble des avantages du club (remboursements de frais, paiements en plusieurs fois, licence parent/enfant, licence gratuit, etc…)

FAIT à : _____ SIGNATURE :

DATE : _____

Pour le bureau de l'USNSPA

U.S.N.S.P. ATHLETISME
Mairie de St Pierre
Avenue Léopold Pelletier
77140 SAINT PIERRE LES NEMOURS
Siret : 429 690 993 00028 - APE 9312Z

Laurent AUDABRAM